



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.68

12 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 8 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. AL-KAWARI (Qatar)
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/40/567 et Corr.1);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.8).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme les membres de l'Assemblée s'en souviendront, conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa 55ème séance plénière, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a présenté, le 31 octobre 1985, le rapport de l'Agence pour 1984.

Je vous propose que la liste des orateurs pour le débat sur ce point soit close aujourd'hui à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent porter leur nom sur la liste des orateurs de le faire dès que possible.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/40/L.8.

M. SUTOWARDOYO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de remercier sincèrement et de féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, de la déclaration qu'il a faite le 31 octobre, dans laquelle il nous a donné des informations claires et détaillées sur les principales activités de l'Agence au cours de l'année dernière et de cette année.

Ma délégation éprouve un plaisir particulier à le féliciter de sa reconduction par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses fonctions de directeur général de l'Agence pour une nouvelle période de quatre ans, à compter du 1er décembre 1985. C'est un honneur qu'il mérite bien et dont nous nous réjouissons tous, car nous savons combien il se dévoue pour atteindre les objectifs de l'Agence et maintenir sa réputation d'organisme technique objectif.

M. Sutowardoyo (Indonésie)

Je n'ai pas l'intention, à cette occasion, de m'arrêter sur les différents aspects du rapport de l'Agence, qui a fait l'objet de discussions longues et approfondies, lors de la Conférence générale à Vienne en septembre dernier, et au cours de laquelle la délégation indonésienne a eu l'occasion de faire connaître sa position sur les activités de l'Agence.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur certains aspects spécifiques du rapport que nous jugeons importants.

Le rapport prouve l'importance croissante des activités de l'Agence dans la poursuite de son double objectif, énoncé à l'article II de ses statuts, à savoir accélérer et augmenter la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier, et assurer que l'assistance qu'elle fournit à sa demande ou sous sa supervision n'est pas utilisée dans la poursuite de buts militaires.

Les activités de coopération technique de l'Agence, à notre avis, ne devraient pas être considérées comme consistant principalement à fournir du matériel ou de l'équipement. Ce qui est plus important, c'est qu'elles sont un moyen de transférer des connaissances et des techniques concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement national, notamment des pays en développement. A cet égard, il est encourageant de noter l'augmentation continue du budget destiné à l'assistance technique et à la coopération, qui a presque doublé en cinq ans, passant de 16 millions de dollars en 1982 à 30 millions de dollars en 1986.

Il est tout aussi encourageant de noter que la Conférence générale, au cours de sa vingt-neuvième session ordinaire, est parvenue à un consensus sur une augmentation de 12 p. 100 par an pour les contributions au Fonds d'assistance technique et de coopération pour la période de trois ans allant de 1987 à 1989.

Les activités de l'Agence, en ce qui concerne les garanties, portent sur 900 installations réparties dans le monde et sont tout à fait louables. Cela a été également reconnu lors de la troisième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue à Genève en septembre dernier. Il est donc important que le rôle et les activités de l'Agence dans ce domaine continuent d'être appuyés et que la crédibilité et l'efficacité du système de garanties de l'Agence soient assurées.

Les travaux méritoires réalisés par l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de la promotion de la coopération internationale dans ce domaine contrastent vivement avec l'escalade

M. Sutowardoyo (Indonésie)

persistante de la course aux armements nucléaires, pour laquelle les ressources dépensées en une année seulement atteignent maintenant la somme ahurissante de 1 000 milliards de dollars. Les fonds mis à la disposition de l'Agence pour son travail fort utile, il faut le noter ici, font piètre figure en comparaison de cette somme.

La longue expérience de l'Agence dans le domaine des garanties constitue, en outre, un avoir précieux qui pourrait être bien utilisé lorsqu'il y aura la volonté politique de prendre des mesures concrètes et efficaces dans le domaine du désarmement nucléaire.

S'agissant des garanties, ma délégation se félicite de l'acceptation par l'URSS au début de cette année des garanties de l'AIEA pour certaines de ses installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques et de la déclaration faite par la Chine lors de la Conférence générale en septembre dernier annonçant son intention de placer certaines de ses installations nucléaires civiles sous les garanties de l'AIEA. Il faut y voir une affirmation de la part des deux pays de leur confiance dans la crédibilité et l'efficacité du système de garanties de l'Agence.

L'Indonésie bénéficie des efforts louables de l'AIEA tendant à aider les pays en développement dans l'application de leur programme d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et des techniques nucléaires. Grâce, dans une grande mesure, à la coopération et à l'assistance de l'Agence, nous possédons maintenant deux réacteurs de recherche qui fonctionnent déjà et nous sommes en train de construire un réacteur à applications multiples de 30 mégawatts qui devrait être opérationnel en 1987. Nous avons également bénéficié de la coopération technique dans le cadre de l'Accord de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique et des programmes de formation ainsi que de certaines activités organisées sous les auspices de l'Accord qui se sont déjà déroulés dans notre pays.

Ce sont, il faut le reconnaître, des réalisations assez modestes. Mais pour un pays comme l'Indonésie, elles sont importantes. Il est certain que nous espérons pouvoir continuer à compter sur la coopération et l'assistance de l'AIEA pour un développement plus poussé des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans notre pays à l'avenir.

Qu'il me soit permis maintenant, en tant que représentant du pays qui préside le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et au nom de l'Indonésie, de la Pologne et de

M. Sutowardoyo (Indonésie)

la Suède, de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/40/L.8 relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1984.

Le projet de résolution se compose de huit alinéas au préambule et de quatre paragraphes au dispositif.

Le premier et le deuxième alinéa du préambule s'expliquent d'eux-mêmes. Le libellé est semblable aux alinéas correspondants de la résolution 39/12 adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale.

Le contenu des troisième et quatrième alinéas du préambule est essentiellement semblable à celui du troisième alinéa du préambule de la résolution de l'année dernière.

Le cinquième alinéa du préambule, comme celui de la résolution de l'année dernière, reconnaît l'importance que revêtent les travaux de l'AIEA. Il fait en outre référence à la protection radiologique et reconnaît l'importance accrue des travaux de l'Agence dans ce domaine, à la suite de l'augmentation des activités des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il fait également référence à la question de l'introduction de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, en fonction de leurs besoins, compte tenu de l'intérêt que portent ces pays à l'utilisation des réacteurs de faible ou moyenne puissance.

Le sixième alinéa du préambule s'explique de lui-même.

Le septième alinéa du préambule, comme le paragraphe correspondant des résolutions précédentes, évoque les différentes résolutions adoptées par l'Agence au cours de sa dernière conférence générale qui ont trait aux mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, notamment par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le dispositif du projet de résolution, les paragraphes 1, 2 et 4 du dispositif s'expliquent d'eux-mêmes. Le paragraphe 3 du dispositif, comme le paragraphe correspondant dans la résolution précédente, invite tous les Etats à développer la coopération internationale dans l'exécution des travaux de l'Agence, conformément à son statut, en particulier aux articles 2 et 3 de celui-ci.

Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

M. RISNER (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite féliciter le directeur général, M. Blix, et ses collaborateurs, du dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée à l'appui des travaux vitaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et dans la poursuite de ses buts en matière de non-prolifération nucléaire.

M. Risner (Etats-Unis)

Depuis sa création, l'AIEA a joué un rôle déterminant dans la promotion et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En même temps, l'Agence a été le "gardien" efficace du développement des techniques nucléaires afin de nous assurer à tous un avenir marqué par des perspectives de paix plutôt que par la menace d'un affrontement nucléaire.

M. Risner (Etats-Unis)

Les Etats-Unis n'ont jamais cessé de défendre les buts et objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et nous voudrions réaffirmer notre ferme appui aux contributions utiles de l'Agence dans les domaines de l'assistance technique, de la sûreté et de la non-prolifération nucléaire.

Comme en témoigne son rapport annuel, l'Agence a servi de mécanisme de coopération internationale dans le développement des techniques nucléaires et a consacré des ressources considérables à des programmes conçus pour aider les pays en développement dans les domaines de la production agricole, de l'énergie et de la médecine. Lors de la réunion de son Conseil des gouverneurs de septembre 1985, l'Agence a réaffirmé l'importance d'une telle aide pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'Agence a poursuivi l'an dernier ses efforts tendant à établir les directives qui doivent régir le fonctionnement des installations nucléaires et la manutention sûre des matières radioactives.

Les délégués à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont mis en relief les accomplissements de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'appui de la non-prolifération nucléaire. Dans son Document final, la Conférence a noté le rôle important des procédures de garanties de l'Agence dans la prévention de la dissémination des armes nucléaires. Dans le but d'appuyer davantage le rôle de l'agence dans le domaine de la non-prolifération, la Chine a annoncé, à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui vient de se terminer, qu'elle avait décidé d'offrir volontairement de placer certaines de ses installations nucléaires civiles, le moment venu, sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'elle tiendrait des consultations avec l'Agence à ce sujet.

La confiance que la communauté mondiale a placée dans l'Agence internationale de l'énergie atomique témoigne de l'efficacité de l'Agence à s'acquitter de son mandat en matière de garanties et de ses responsabilités techniques. Nous sommes heureux que, au moment où des questions politiques litigieuses préoccupent de nombreux organes internationaux, la majorité des Etats Membres partagent notre conviction que l'intégrité de l'Agence en tant qu'organisation internationale efficace, non politique, technique et spécialisée doit être préservée.

L'Agence est, en effet, un actif unique et inestimable pour la communauté mondiale, et une institution à laquelle les Etats-Unis continueront d'apporter leur ferme soutien.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La délégation soviétique a écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Blix, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a présenté en séance plénière, le 31 octobre, le rapport de l'Agence pour l'année 1984.

En prenant connaissance du rapport, on est frappé par le fait que la coopération internationale dans divers secteurs d'activité humaine, y compris celui de l'exploitation pacifique de l'énergie atomique, aurait un succès plus grand si cette énergie était utilisée exclusivement à des fins constructives et n'était pas employée pour mettre au point les moyens de destruction de plus en plus raffinés qui menacent la vie même sur la terre.

Souhaitant ardemment que l'énergie atomique ne serve que les intérêts de la paix et des activités constructives, l'Union soviétique s'emploie activement à promouvoir l'adoption de mesures concrètes pour éliminer la menace de guerre nucléaire et pour réaliser le désarmement nucléaire. Donnant l'exemple à d'autres, et contribuant par là même à la mise au point d'accords sur la limitation et la cessation de la course aux armes nucléaires, l'Union soviétique a également pris à plusieurs reprises des mesures unilatérales. Une manifestation claire en a été, entre autres, notre engagement à ne pas avoir recours en premier à l'arme nucléaire et notre décision d'appliquer un moratoire sur toutes les explosions nucléaires.

Nous souhaitons que le travail énergique déployé pour inverser la course aux armements se développe dans tous les domaines. A cet égard, nous accordons une grande importance à prévenir la dissémination des armes nucléaires sur notre planète. Si plus de pays devaient acquérir des armes nucléaires, cela entraînerait une forte déstabilisation de la situation mondiale, renforcerait le danger d'escalade des conflits locaux, qui risqueraient de prendre des proportions d'ordre mondial et augmenterait la menace de guerre nucléaire. Il est donc naturel que la communauté mondiale exprime une inquiétude de plus en plus grande devant les ambitions nucléaires de pays comme l'Afrique du Sud, Israël et le Pakistan.

La prise de conscience du danger que présente la prolifération des armes nucléaires pour le maintien de la paix internationale a contribué à l'apparition, dans les années 60, d'un concept fondamentalement nouveau dans les relations internationales, à savoir le concept d'une limitation volontaire du nombre des Etats qui possèdent une telle arme. Beaucoup de personnalités politiques et

M. Petrovsky (URSS)

scientifiques réalistes de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, ont été à l'origine de cette idée, qui est à la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, accord le plus important sur la limitation des armements quant au nombre de ses participants. Ce Traité a servi de base de travail pour établir le régime international de non-prolifération, qui constitue un élément important et vital du système d'accords sur la limitation des armements et le désarmement.

Garantir la non-prolifération des armes nucléaires n'est certainement pas une tâche facile, ce qui est tout à fait compréhensible puisque la solution de ce problème est liée aux intérêts les plus divers des Etats, grands et petits, développés et en développement, nucléaires et non nucléaires. Néanmoins, le problème reçoit une attention effective, comme l'a montré la troisième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui vient de se terminer.

Nous constatons avec une grande satisfaction que les participants à ce forum international important ont adopté à l'unanimité une déclaration finale dans laquelle ils ont marqué solennellement qu'ils étaient convaincus que le traité revêtait une grande importance pour la paix et la sécurité internationales et ont réaffirmé leur ferme attachement au traité ainsi que leur volonté de renforcer encore son autorité.

Comme cela a été souligné dans le message que Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, a adressé aux participants à la Conférence de Genève, le Traité sur la non-prolifération a montré dans les faits sa viabilité et son efficacité. Le principal résultat de ses 15 ans d'activité d'existence, c'est qu'au cours de cette période aucun nouvel Etat doté d'armes nucléaires n'a fait son apparition dans le monde. On est maintenant fermement convaincu que le Traité sur la non-prolifération répond équitablement aux intérêts fondamentaux de tous les pays. La preuve en est qu'il y a maintenant plus de 130 parties au Traité.

Nous avons relevé avec satisfaction que les participants à la Conférence avaient apprécié à sa juste valeur la mesure unilatérale importante prise par l'Union soviétique, à savoir le moratoire sur toutes les explosions nucléaires entré en vigueur le 6 août. Nous avons annoncé que notre moratoire resterait en vigueur jusqu'au 1er janvier 1986, mais nous le maintiendrons - et j'insiste sur ce point - bien au-delà de cette date si les Etats-Unis, pour leur part, répondent

M. Petrovsky (URSS)

à notre initiative positive en s'abstenant également de procéder à des essais nucléaires. L'un des résultats importants de la Conférence est l'appel insistant de l'Union soviétique, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en faveur de la reprise, cette année, des négociations tripartites sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires ainsi que l'appel lancé à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils participent à des négociations sur ce problème à la Conférence du désarmement de Genève en tant que question extrêmement urgente

M. Petrovsky (URSS)

Pour sa part, l'Union soviétique est prête à entamer immédiatement de telles négociations, soit au niveau trilatéral, soit au niveau multilatéral, étant donné qu'elle est résolue à parvenir à la cessation de la course aux armements sur la terre et à empêcher qu'elle ne se développe dans l'espace, à limiter et à réduire les armements nucléaires et à renforcer la stabilité stratégique.

Le Traité sur la non-prolifération non seulement contribue à une véritable réduction du danger nucléaire mais fournit également une base objective pour la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

A cet égard, il est indispensable de souligner le caractère unique des activités de l'AIEA, qui occupe une place autonome particulière dans le système des organisations internationales et qui est un exemple d'une combinaison optimale des intérêts nationaux des Etats et des intérêts de l'ensemble de l'humanité. En tant que seul mécanisme international universel qui s'acquiesce dans la pratique d'activités de contrôle dans la limitation des armes nucléaires, l'Agence constitue en même temps un instrument efficace pour promouvoir la coopération des Etats dans le développement de la production de l'énergie nucléaire.

A cet égard, nous devrions noter avec satisfaction que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération a fait une excellente évaluation des activités de l'AIEA. Comme M. Blix l'a indiqué dans sa déclaration, l'Agence a contribué directement au succès de cette conférence en présentant des rapports de fond, en particulier sur ses activités dans le domaine du transfert des techniques et dans le domaine des garanties. Dans la Déclaration finale de la Conférence figurent un certain nombre de recommandations pratiques importantes qui tendent à améliorer encore les activités de l'AIEA.

L'Union soviétique est prête à contribuer de son mieux à l'application de ces recommandations.

Le contrôle des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et le perfectionnement constant du système des garanties de l'Agence est un secteur important des activités de l'AIEA. A cet égard, nous notons avec satisfaction qu'il est souligné dans la Déclaration finale que dans l'exécution de ses obligations en matière de garanties, l'Agence n'a décelé aucun détournement d'une quantité significative de matières sous garanties pour la fabrication d'armes nucléaires, d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou à des fins inconnues.

M. Petrovsky (URSS)

Nous pensons que les efforts de l'Agence doivent continuer à viser à ce que le système de garanties couvre dans tous les pays non nucléaires toutes les installations et tous les matériaux nucléaires susceptibles d'être utilisés pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

Compte tenu des ressources limitées de l'Agence, nous souhaitons que l'efficacité du système de contrôle soit augmentée dans les pays périnucléaires, en particulier dans ceux qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération. A notre avis, le contrôle doit être concentré sur les stades "sensibles" du cycle du combustible nucléaire dans ces pays. Il y a toujours également la nécessité d'accroître l'efficacité du système de contrôle par l'introduction de nouvelles méthodes, procédures et moyens techniques plus perfectionnés permettant d'optimiser les activités des inspecteurs.

L'appui que les Etats Membres accordent à l'Agence joue ici un rôle important. L'Union soviétique a toujours considéré que la mise en oeuvre des garanties est un élément essentiel des activités de l'AIEA et elle participe activement aux programmes scientifiques et techniques concernant les garanties. En Union soviétique, un programme d'appui scientifique et technique des garanties de l'AIEA est mis en oeuvre avec succès. Actuellement, on est en train de terminer les activités prévues pour 1983-1985 et un plan de travail pour 1986-1988 a été établi. Ce plan prévoit une expansion sensible des travaux réalisés pour l'Agence par les principales organisations soviétiques. Le financement de ces travaux augmente constamment. Le volume des ressources affectées à la réalisation du programme soviétique d'appui scientifique et technique des garanties de l'AIEA pour 1986-1988 atteint cinq millions de roubles.

L'accord entre l'Union soviétique et l'AIEA sur les garanties en Union soviétique est entré en vigueur cette année. Les premières inspections ont été organisées en août. A cet égard, je voudrais souligner l'excellente coopération qui existe entre l'Union soviétique et le secrétariat de l'Agence, ce qui a permis de réduire sensiblement le temps qui est nécessaire d'habitude pour élaborer un accord et pour le mettre en oeuvre. Nous avons essayé de tenir compte des difficultés auxquelles se heurte l'Agence dans l'exécution de ses fonctions de contrôle. En particulier, nous avons fait preuve de la plus grande souplesse à propos de questions telles que la désignation des inspecteurs et la définition des opérations d'inspection.

M. Petrovsky (URSS)

Des conditions favorables sont offertes à l'Agence pour la mise au point de nouvelles méthodes et procédures pour l'application des garanties dans notre pays. Nous espérons que les activités de contrôle de l'AIEA en Union soviétique permettront à l'Agence d'acquérir une nouvelle expérience dans la mise en oeuvre des garanties et serviront à accroître leur efficacité.

Nous pensons que l'expérience acquise par l'AIEA dans ses activités de contrôle pourrait être utilisée pour des mesures de désarmement nucléaire, comme le dit M. Blix dans son rapport. Nous songeons tout d'abord à la cessation de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, ce qui est l'un des premiers pas que nous proposons dans notre programme de désarmement nucléaire.

Notre pays a toujours accordé une grande importance aux activités de l'AIEA dans d'autres domaines, y compris celui de la coopération technique. On peut en trouver la preuve dans l'accroissement constant de nos contributions volontaires qui, en général, dépassent les chiffres recommandés par le secrétariat de l'Agence. De 1980 à 1985, les contributions annuelles de l'Union soviétique ont été multipliées par 2,5. En outre, en 1984-1985, un million de roubles supplémentaires a été affecté à l'aide technique accordée par l'Agence aux pays membres du Traité sur la non-prolifération (TNP) et 150 000 roubles pour le financement de la formation de boursiers de l'Agence en URSS. L'Union soviétique a pris la décision de réserver deux millions de roubles pour l'assistance technique de l'AIEA aux pays en développement adhérant au TNP pour la période 1986-1988. Pendant cette même période, l'URSS augmentera aussi ses activités dans le cadre du programme d'appui aux garanties de l'AIEA.

Au cours des cinq dernières années, l'Union soviétique a livré à des pays non nucléaires et mis en exploitation sept réacteurs nucléaires d'une puissance totale de 3 080 mégawatts. Actuellement, 22 réacteurs d'une puissance totale de 11 380 mégawatts sont en construction.

L'Union soviétique livre aussi à un grand nombre de pays, en particulier à des pays en développement, des matières nucléaires, des services d'enrichissement de l'uranium pour les centrales nucléaires et pour les réacteurs de recherche et du matériel pour centrales nucléaires; elle procède à des recherches et à des études techniques et à la formation de cadres nationaux, et elle détache des spécialistes soviétiques pour fournir une aide technique.

M. Petrovsky (URSS)

Nous fournissons des matières nucléaires, du matériel et des instruments pour utilisation dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et la recherche; nous donnons à des spécialistes étrangers la possibilité de se mettre au courant des réalisations de la science et de la technique nucléaires en Union soviétique.

M. Petrovsky (URSS)

J'aimerais attirer particulièrement l'attention sur le fait positif qu'une partie importante et toujours croissante du budget de l'AIEA est constituée par les dépenses en faveur de l'aide technique aux pays en développement membres de l'Agence. Cela traduit le succès considérable et manifeste des activités de l'AIEA dans le domaine de l'aide technique, succès qui est dû au fait que les ressources financières allouées à cette branche importante des activités de l'AIEA sont en constante augmentation. Compte tenu de la grande importance de ce domaine d'activité de l'AIEA pour les pays en développement qui en sont membres, l'URSS a appuyé la proposition de porter les fonds de l'aide technique de l'Agence pour 1986 à 30 millions de dollars.

Nous sommes prêts à développer dans l'avenir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon pays est également prêt à partager sa riche expérience et ses capacités techniques avec les pays qui utilisent l'atome à des fins pacifiques.

Parmi les autres programmes d'activité de l'AIEA qui bénéficient de l'appui de l'URSS, le programme de sécurité des installations nucléaires, et avant tout des centrales nucléaires, est d'une grande importance. L'URSS participe activement aux activités de l'AIEA dans le domaine de la sûreté des radiations et de la protection de l'environnement. Nous sommes favorables à la création, dans le cadre de l'Agence, d'un système d'information sur les incidents survenant dans les centrales nucléaires, système qui permettrait d'utiliser de façon plus efficace l'expérience internationale en matière d'exploitation des réacteurs d'énergie nucléaire.

Comme auparavant, nous appuyons les activités de l'AIEA dans le domaine de la synthèse thermonucléaire dirigée. Dès 1956, notre pays a proposé que les différents pays du monde unissent leurs efforts en vue de parvenir à cet objectif. C'est précisément à l'initiative de l'URSS que, dans le cadre de l'AIEA, est mis au point depuis 1978 avec la participation des Etats-Unis, du Japon et un certain nombre de pays européens, le projet de réacteur thermonucléaire INTOR (International Tokamak Reactor), dont la fabrication est basée sur le dispositif mis au point par les savants et les techniciens soviétiques : Tokamak. A l'heure actuelle, les plans du réacteur sont sur le point d'être achevés - étape qui permet d'en envisager la création. Toutefois, pour passer à la fabrication pratique du réacteur thermonucléaire, il faut tout d'abord vérifier les solutions techniques, dont beaucoup sont tributaires des limites de la technique actuelle. Pour cela, il est indispensable de créer un réacteur expérimental et de l'exploiter à titre

M. Petrovsky (URSS)

expérimental. Le passage à l'étape de la conception technique et de la fabrication d'un réacteur expérimental suppose la solution du projet INTOR au niveau des gouvernements. Compte tenu de l'objectif de nos recherches communes, qui est de trouver une source d'énergie pratiquement inépuisable, Mikhaïl Gorbatchev, au cours de sa récente visite en France, a soulevé la question de la mise au point commune de ce projet.

Il s'agit d'accélérer la recherche dans le domaine de l'énergie thermonucléaire et de progresser dans la solution du problème énergétique mondial. La réalisation de ce projet contribuerait à assurer à l'humanité de l'énergie pour une période considérable. Il s'agira d'une énergie propre, étant donné que l'énergie de synthèse thermonucléaire a un effet beaucoup moins important sur l'environnement que les autres sources d'énergie.

De même, il importe que les travaux entrepris dans ce domaine n'entraînent ni une extension ni une multiplication des possibilités de fabrication d'armes nucléaires. D'autre part, l'URSS, fidèle à sa politique de principe, qui est d'utiliser la technologie moderne à des fins uniquement pacifiques, a présenté une initiative humaine qui répond aux intérêts de tous les pays et de tous les peuples.

Telle est l'attitude de l'Union soviétique en ce qui concerne la double tâche de l'AIEA : le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome. L'Union soviétique continuera d'octroyer à l'AIEA toute son aide dans l'exécution de ses fonctions, notamment pour ce qui est de mener à bien les tâches mentionnées dans le rapport de l'Agence et dans l'intervention prononcée par son Directeur général, M. Blix, lorsqu'il a présenté ledit rapport.

En ce qui concerne la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous voudrions aborder un autre aspect de cette question. L'Union soviétique souhaite que soit organisée, dans le cadre des Nations Unies, une conférence sur la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et elle participe activement aux préparatifs de cette conférence. Nous notons que l'Agence s'acquitte avec efficacité des obligations qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale relativement à cette conférence, qui devra examiner les moyens d'élargir la coopération dans le domaine nucléaire, dans le cadre du régime de non-prolifération. L'expérience acquise par l'AIEA en matière de coopération et sa connaissance de la situation dans le domaine des utilisations pacifiques de

M. Petrovsky (URSS)

l'énergie nucléaire seront utiles pour les participants à la conférence et permettront de passer à la solution des problèmes qui se posent.

Pour terminer, la délégation soviétique voudrait indiquer que, après avoir examiné le rapport de l'Agence pour 1984, elle s'associe aux délégations qui se sont déclarées favorablement impressionnées par ce rapport. A cet égard, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Directeur général de l'Agence, M. Blix, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'AIEA pour le travail efficace et fructueux qu'ils ont réalisé au cours de l'année écoulée. Nous désirons également féliciter de tout coeur M. Blix à l'occasion de son élection pour un nouveau mandat au poste de responsabilité de Directeur général de l'Agence. La délégation soviétique se déclare convaincue qu'il continuera de diriger le secrétariat de l'AIEA avec succès et que l'Agence demeurera un instrument fiable dans le domaine du développement de la coopération internationale liée aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans les conditions de garantie systématique du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a suivi avec un vif intérêt la déclaration liminaire prononcée l'autre jour par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et voudrait féliciter l'Agence des efforts efficaces et fructueux qu'elle a réalisés l'an dernier.

Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'adresser les félicitations de la République démocratique allemande à M. Blix à l'occasion de sa réélection à son poste pour une période de quatre ans.

Le rapport de l'AIEA pour 1984, comme les rapports précédents, reflète les activités multiples et diverses de cet organisme international et témoigne du rôle de l'Agence en tant qu'instrument fiable du développement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de ses efforts constants pour assurer la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Hucke (RDA)

Le rapport de l'AIEA a été présenté peu après l'heureuse conclusion de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes très heureux que les participants à la Conférence aient adopté à l'unanimité la Déclaration finale visant à renforcer davantage le régime international de non-prolifération des armes nucléaires.

Vu la situation complexe et tendue qui règne à l'heure actuelle, il est extrêmement opportun que nous ayons pu arriver à un accord sur un document qui traite de questions directement liées au maintien de la paix, à la diminution de la menace de guerre nucléaire et à l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

Nous sommes très heureux que dans ce document, les Etats parties au TNP aient souligné l'importance du Traité pour la paix et la sécurité internationales, aient déclaré leur appui constant à ses objectifs et réaffirmé leur détermination d'en favoriser l'application et de lui donner plus d'autorité.

A ce propos, la Conférence a souligné l'importance d'une adhésion universelle au TNP comme étant la meilleure façon de renforcer les barrières contre la prolifération et a demandé à tous les Etats non parties au Traité d'y adhérer. Dans ce contexte, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et d'Israël ont causé une profonde et grave préoccupation.

La RDA appuie pleinement les appels légitimes lancés par les pays africains et arabes à l'Afrique du Sud et à Israël pour leur demander d'adhérer au TNP et d'accepter les garanties de l'AIEA pour toutes leurs installations nucléaires, mesure qui devrait favoriser la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans ces régions.

Partant de ce point de vue, la RDA, à la vingt-neuvième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, a appuyé la résolution GC/XXIX/RES/767, où il est demandé à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de cesser toute coopération nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud, de mettre fin à tout transfert de matières fissiles et de technologie, de s'abstenir de fournir, directement ou indirectement, à l'Afrique du Sud des installations nucléaires et de cesser tous achats d'uranium à l'Afrique du Sud et tous achats d'uranium namibien.

En ce qui concerne le développement en toute sûreté de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la RDA n'a jamais cessé de souligner qu'il était nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour empêcher des attaques armées contre des

M. Hucke (RDA)

installations nucléaires. C'est dans cet esprit que mon pays a appuyé également la résolution adoptée par l'Assemblée générale, il y a quelques jours, intitulée "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales". Ma délégation appuie fermement la demande adressée à l'AIEA au paragraphe 3 du dispositif de ladite résolution, pour que des mesures supplémentaires soient prises pour assurer effectivement qu'Israël s'engage à ne pas attaquer ou menacer d'attaquer des installations nucléaires pacifiques en Iraq ou ailleurs.

La RDA souhaite voir le TNP appliqué dans toutes ses parties. Elle attache une importance particulière à la mise en oeuvre de l'article VI qui non seulement renforcerait le Traité lui-même mais servirait également les intérêts bien compris de la paix et de la sécurité internationales.

S'associant à la majorité écrasante des parties au TNP, la RDA, lors de la troisième Conférence d'examen du Traité, a préconisé un programme de mesures efficaces en vue d'atteindre ces buts. Nous sommes très heureux par conséquent qu'une priorité ait été accordée dans la Déclaration finale à des négociations urgentes sur un traité d'interdiction complète des essais, à un moratoire sur toutes les explosions nucléaires et à un gel aussi bien quantitatif que qualitatif de toutes les armes nucléaires.

Mon pays, avec de nombreux autres Etats, se félicite du moratoire unilatéral déclaré par l'Union soviétique sur toutes les explosions nucléaires et de la volonté de l'Union soviétique de tenir des négociations sur l'interdiction complète des essais et d'accepter un gel nucléaire. Nous espérons que d'autres Etats concernés, dotés d'armes nucléaires, reviendront sur leurs positions et se montreront à la hauteur de leurs responsabilités en tant que dépositaires du Traité sur la non-prolifération.

La Conférence s'est déclarée préoccupée du danger que représente une course aux armements dans l'espace. Une telle situation aurait des conséquences dévastatrices pour toute l'humanité. Par conséquent, ma délégation appuie sans réserve la proposition soumise par l'Union soviétique à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'en promouvoir les utilisations pacifiques. Nous estimons que

M. Hucke (RDA)

l'AIEA pourrait servir d'exemple pour l'établissement d'une organisation internationale chargée de traiter des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comme l'a proposé l'Union soviétique.

La Conférence d'examen a réaffirmé qu'avec les obligations de non-prolifération contenues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les garanties de l'AIEA sont non seulement cruciales pour la paix et la sécurité internationales mais également pour la coopération pacifique dans le domaine nucléaire.

A la Conférence, la RDA, avec d'autres Etats socialistes, a présenté une série de propositions destinées à renforcer les garanties de l'Agence. Elles ont été largement reflétées dans les passages pertinents de la Déclaration finale.

En même temps, la Conférence a félicité l'Agence de la manière dont elle a appliqué les garanties, conformément au Traité, et a souligné qu'il était important de continuer à améliorer l'efficacité des garanties de l'AIEA.

La RDA, pour sa part, appuie, en adoptant des mesures pratiques, les efforts faits par l'Agence pour améliorer la formation des inspecteurs. C'est ainsi qu'en 1985 mon pays a organisé deux cours de formation pour les inspecteurs nouvellement recrutés et un cours sur les garanties à l'intention de stagiaires venant de pays en développement.

Ma délégation se félicite de la conclusion d'un Accord sur les garanties entre l'URSS et l'AIEA, qui est entré en vigueur en juin 1985. Cet accord non seulement aide à renforcer la confiance et à augmenter l'autorité du système de garanties de l'Agence, mais il permet également à l'AIEA d'acquérir une nouvelle expérience dans l'application pratique des garanties, contribuant ainsi à en augmenter l'efficacité.

Nous sommes heureux que la République populaire de Chine ait annoncé son intention de placer en temps voulu certaines de ses installations nucléaires civiles sous garanties de l'AIEA et de tenir des consultations avec l'Agence à ce sujet.

La République démocratique allemande est en faveur d'un développement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et appuie activement les activités de l'Agence dans ce domaine. Au sein

M. Hucke (RDA)

du Comité de la sécurité des approvisionnements, mon pays s'efforce d'obtenir l'établissement d'un système international relatif à la sécurité des approvisionnements nucléaires basé sur le principe de la non-prolifération des armes nucléaires en tant que condition nécessaire à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Hucke (RDA)

Le succès de la Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires crée, selon nous, des conditions favorables pour la Conférence des Nations Unies sur la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, au sein de laquelle l'Agence aura un rôle important à jouer.

Ma délégation se félicite des progrès enregistrés dans les préparatifs de cette conférence et espère que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire permettront d'atteindre son objectif : promouvoir de la coopération internationale conformément aux engagements de non-prolifération.

Mon gouvernement a une attitude très ferme quant au rôle de l'énergie nucléaire dans la satisfaction des besoins croissants d'énergie. Notre programme nucléaire national sera pleinement mis en oeuvre.

S'agissant des activités de réglementation, ma délégation tient à préciser à l'Assemblée que la nouvelle ordonnance sur l'application de la sûreté nucléaire et la radioprotection est entrée en vigueur, au début de cette année, en République démocratique allemande. Elle couvre tous les aspects de la sûreté nucléaire, les garanties nucléaires et la protection physique.

Mon pays, qui attache une attention particulière à la protection physique des installations nucléaires et des matières fissiles, considère que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires pourrait être un instrument de plus destiné à prévenir la mauvaise utilisation de matières nucléaires et qu'en conséquence, tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer à cette convention.

Le rapport indique que l'AIEA a fait, comme les années précédentes, un travail digne d'éloges en matière d'aide technique. Mon pays, en tant que membre du Conseil des gouverneurs, prêtera une assistance multiforme à l'Agence afin de lui permettre d'accroître son efficacité en la matière. Elle participera au montant prévu des contributions volontaires et, outre la fourniture d'équipement et de matériel, elle dispensera une formation à des scientifiques issus de pays en développement.

Ma délégation est certaine que l'Agence internationale de l'énergie atomique étudiera les diverses recommandations spécifiques de la troisième Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, concernant les activités de l'Agence, l'amélioration et le renforcement de ses capacités, ainsi que son efficacité dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. Hucke (RDA)

La République démocratique allemande participera à tous les efforts de l'Agence en la matière.

Mon pays appuie le projet de résolution A/40/L.8.

M. DIEM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, qui a introduit de façon claire et exhaustive le rapport de l'Agence pour l'année 1984, et le féliciter pour sa réélection au poste de directeur général pour un autre mandat.

Il va sans dire que l'Autriche, pays hôte de l'AIEA, attache la plus grande importance à l'Agence, qui, au fil des ans, est devenue une institution indispensable dans le monde. Sa fonction principale étant d'empêcher la mauvaise utilisation de matières nucléaires, d'une part, et de promouvoir les multiples possibilités qu'offrent les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, d'autre part, l'AIEA remplit non seulement une fonction importante de maintien de la paix, mais encourage également la coopération internationale.

Alors que le développement futur de l'économie mondiale exigera l'utilisation plus efficace de formes d'énergie non classiques, le rôle de l'AIEA dans le maintien de la paix et la promotion du progrès économique grandira. L'Autriche, quant à elle, s'engage à poursuivre une politique de soutien aux efforts visant à renforcer les capacités de l'Agence face à ces défis croissants.

Nous avons pris note avec intérêt qu'en 1984, 34 centrales nucléaires sont devenues opérationnelles dans 13 pays, ce qui porte le total de ces centrales à près de 350. Ces centrales nucléaires assurent 13 p. 100 de la production mondiale d'électricité. L'année dernière, nous avons assisté à l'accroissement annuel le plus sensible du nombre de nouvelles centrales nucléaires qui ait été enregistré depuis que l'on a commencé à recourir à l'énergie d'origine nucléaire, c'est-à-dire depuis le début des années 70. En 1984, seules 16 centrales nucléaires ont été mises en chantier, les commandes de 14 centrales nucléaires ayant été annulées. Cela montre l'augmentation relativement modérée de la demande d'électricité du fait d'un comportement plus rationnel du public vis-à-vis de la consommation d'énergie et de la situation économique internationale. Dans ces conditions, la capacité nucléaire prévue d'ici à 1990 sera considérablement inférieure à ce qui avait été prévu il y a encore deux ans. Le comportement du public vis-à-vis de l'énergie nucléaire a eu également des incidences déterminantes sur les concepts nationaux en matière énergétique et le rythme de leurs réalisations. Bien que représentant à

M. Diem (Autriche)

l'heure actuelle un huitième de la capacité électrique totale du monde, l'énergie nucléaire a encore une image assez négative et n'est toujours pas acceptée par le public. L'approbation du public dépend, dans une large mesure, du nombre et de la qualité des informations dont il dispose, et il n'accepte les décisions politiques que s'il a accès à toutes les informations pertinentes.

L'Autriche se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale à sa dernière session, dans la résolution 39/74, de convoquer à Genève une conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La sixième session du Comité préparatoire de cette conférence, qui siège à l'heure actuelle à Vienne, avec l'aide précieuse de l'AIEA, ce dont l'Autriche se félicite, permettra certainement qu'aboutisse à une issue fructueuse cette conférence si déterminante, à laquelle le Gouvernement autrichien s'intéresse au plus haut point.

L'année 1984 a marqué le vingtième anniversaire de la division mixte FAO/AIEA de l'application de l'énergie atomique (isotope et rayonnement) au progrès de l'agriculture et à l'alimentation. L'Australie se félicite vivement des activités de cette division, qui revêtent une importance de plus en plus grande compte tenu des crises graves qui touchent l'agriculture et le déclin du cheptel dans diverses parties du monde. A cet égard, nous nous félicitons que l'Agence mette l'accent sur son programme de lutte contre la famine en Afrique en vue de contribuer à long terme à l'activité des Nations Unies dans cette région.

M. Diem (Autriche)

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur le système de garanties de l'Agence.

Le principal objectif du système de vérification de l'Agence est d'établir la confiance entre les Etats en vue de garantir que toutes les activités nucléaires qui entrent dans le cadre de ce système serviront à des fins exclusivement pacifiques. Institution chargée d'empêcher une mauvaise utilisation des matières nucléaires, l'Agence accomplit une tâche importante propre à instaurer la confiance et à maintenir la paix. Un climat de confiance dans un domaine aussi sensible que celui de la technique nucléaire est une condition préalable à la mise au point de techniques destinées à des fins pacifiques.

A notre avis, un système efficace de mesures de vérification est indispensable à la création d'un climat plus favorable à la promotion de l'énergie nucléaire. Nous nous félicitons donc que, à la fin de 1985, 163 accords de garanties soient entrés en vigueur avec 95 Etats, et qu'un accord de garanties entre l'Union soviétique et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soit entré en vigueur le 10 juin dernier.

L'Autriche a toujours soutenu les activités de l'Association internationale de l'énergie nucléaire dans le domaine des garanties; elle est tout à fait consciente de la contribution indispensable que cette institution apporte à la paix dans le monde. A cet égard, nous réaffirmons que l'affectation des fonds budgétaires nécessaires pour mener à bien cette tâche extrêmement importante ne devraient pas faire l'objet d'exigences concurrentielles.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, nous notons avec satisfaction qu'en 1984, aucune centrale nucléaire n'a enregistré aucun accident qui aurait pu porter préjudice à la santé de l'homme ou à l'environnement. L'Autriche, consciente du problème de la sécurité nucléaire, appuie la proposition de créer un groupe consultatif chargé de la sécurité nucléaire dans le monde qui examinerait les questions actuelles de garanties dans le domaine de l'énergie nucléaire et constituerait ainsi une enceinte où pourraient être échangées des informations pertinentes.

Il y a à peine cinq semaines, la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) s'est achevée à Genève dans un esprit constructif. Ma délégation a noté avec satisfaction que la Conférence avait conclu

M. Diem (Autriche)

que les activités de l'AIEA dans le domaine des garanties n'avaient pas fait obstacle au développement scientifique, technique et économique des parties ni à la coopération mondiale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, comme certains le prévoyaient. Le TNP n'a en rien compromis le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; ils les a même encouragées. La Conférence s'est félicitée du bon fonctionnement des programmes d'assistance technique et de coopération de l'Agence et de la création d'un dispositif propre à favoriser l'acheminement de fonds extra-budgétaires pour la mise en place d'une grande variété de projets dans les Etats en développement parties au Traité. Le Gouvernement autrichien est convaincu que l'AIEA, en administrant le système de vérification du régime de non-prolifération, a accompli une tâche essentielle pour la communauté internationale et pour la cause de la paix mondiale et de la survie de l'humanité. La promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, par le biais de l'assistance technique et de coopération est l'une des tâches les plus importantes qui incombent à l'Agence. Le rôle de l'AIEA dans ce domaine s'amplifie, permettant ainsi aux pays en développement de profiter des avantages qu'offrent les applications de l'énergie nucléaire, et ma délégation se félicite des augmentations sensibles des ressources allouées au Fonds d'assistance technique et de coopération. La contribution de l'AIEA est importante non seulement pour les pays en développement, mais pour tout un ensemble de pays de taille moyenne et de petits pays qui peuvent ainsi profiter des utilisations pacifiques de l'atome dans le seul cadre de la coopération internationale.

En conclusion, qu'il me soit permis de réaffirmer que l'Autriche, en tant que pays hôte de l'AIEA, ne ménagera pas ses efforts pour faciliter la tâche dont est investie l'Agence et contribuer au règlement rapide et efficace de tout problème qui pourrait se poser. Je voudrais également en profiter pour exprimer notre profonde gratitude à l'AIEA pour la coopération exemplaire et les rapports d'assistance qui existent entre cette organisation et mon pays.

M. TOMASZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Dès le début de cette intervention, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude au Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, pour sa présentation si compétente du rapport des travaux de l'Agence pour l'année 1984.

M. Tomaszewsky (Pologne)

Je voudrais également, en cette occasion, souligner l'importance que la Pologne attache à l'Agence et sa fidélité à ses objectifs et à ses principes.

L'Agence, qui va bientôt célébrer son trentième anniversaire, peut, à juste titre, s'enorgueillir d'une reconnaissance internationale sans équivoque; ses activités au cours de toutes ces années ont pleinement confirmé sa raison d'être.

Il est remarquable, à la lecture du rapport dont nous sommes saisis, de constater que dans deux pays déjà, contre un seul l'année précédente, les centrales nucléaires assurent plus de 50 p. 100 de la production d'électricité, que les nouvelles centrales installées au cours de l'année qui fait l'objet du rapport ont augmenté la capacité nucléaire mondiale de 17 p. 100 et que, au cours de cette même période - c'est-à-dire 1984 - les centrales nucléaires fournissaient près de 13 p. 100 de la production mondiale d'électricité.

La Pologne a toujours soutenu les principaux domaines d'activité de l'Agence.

En premier lieu, nous appuyons le rôle de l'Agence dans le domaine du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, qui est un élément important du système de mesures propres à préserver la paix et à créer un climat de confiance entre les Etats. A cet égard, ma délégation voudrait noter que cette année la Conférence générale de l'Agence s'est immédiatement tenue après la tenue, à Genève, de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui a été couronnée de succès, et au cours de laquelle les travaux de l'Agence ont fait l'objet de commentaires très élogieux.

M. Tomaszewski (Pologne)

Il convient également de noter que c'est l'Agence qui a apporté une contribution importante à la préparation et aux travaux de la troisième Conférence d'examen. Ma délégation voudrait souligner que le Traité sur la non-prolifération, vieux maintenant de 15 ans, est l'un des accords internationaux les plus importants en matière de limitation des armements nucléaires. Il ne fait aucun doute que le rôle joué par l'AIEA dans le contrôle de son application est l'une des plus importantes tâches de l'Agence, qui s'en acquitte de manière exemplaire.

Deuxièmement, nous appuyons son oeuvre de promotion d'une large coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le rôle positif de l'Agence dans ce domaine est universellement reconnu. Ma délégation estime à ce propos que de la même façon que l'Agence a apporté sa contribution à la préparation de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, elle apportera une contribution substantielle à la préparation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui doit se réunir à Genève, au mois de novembre 1986, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 39/74.

Enfin, nous appuyons le rôle de l'Agence dans le domaine des applications multiples des techniques radiologiques et des méthodes nucléaires, en particulier dans l'agriculture, la protection sanitaire et la recherche scientifique, c'est-à-dire dans les domaines où, également dans mon pays, l'énergie nucléaire est largement utilisée à des fins pacifiques.

La Pologne attache une importance particulière à différents aspects des nombreuses activités de l'Agence. La première de ces activités concerne les équipes d'examen de la sûreté d'exploitation, créées il y a seulement deux ans, qui, à la demande des Etats Membres, examinent et évaluent tous les aspects de l'exploitation en toute sécurité des centrales nucléaires. Nous pensons qu'il est important que ce nouvel aspect des activités de l'Agence puisse en même temps améliorer le rôle et le niveau des activités des organes nationaux de sûreté nucléaire. Le deuxième aspect concerne le système de notification des incidents. La Pologne a préconisé l'établissement de ce système et estime qu'il peut devenir un instrument très important de collecte et d'analyse des informations relatives aux incidents qui se produisent dans le fonctionnement des centrales nucléaires. Le troisième aspect sur lequel je voudrais attirer l'attention est le système

M. Tomaszewski (Pologne)

d'information sur les réacteurs nucléaires qui permet de recueillir toute une gamme de données concernant toutes les centrales nucléaires en fonctionnement, afin de rendre possible une meilleure utilisation de l'énergie dans ces centrales nucléaires.

La Pologne attache une importance particulière au système de garanties. Il est réconfortant de lire dans le rapport A/40/576 que :

"En 1984, comme les années précédentes, le Secrétariat n'a décelé, dans l'exécution des obligations de l'Agence en matière de garanties, aucune anomalie qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement d'une quantité significative de matières nucléaires sous garanties - ou d'utilisation à des fins illicites d'installations ou de matériel soumis aux garanties en vertu de certains accords - que ce soit pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires, pour la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire, ou à des fins inconnues." (A/40/576, par. 332, p. 59)

Cependant, ma délégation voudrait dire qu'elle s'inquiète de la note de bas de page relative à l'information susmentionnée, qui fait état d'un cas d'exportation d'uranium appauvri qui n'aurait pas été dûment notifié à l'Agence, échappant ainsi à son système de garanties. Je rappelle une fois de plus que nous apportons notre plein appui aux activités de l'Agence qui tendent à renforcer la crédibilité et l'efficacité de l'application du système de garanties.

Bien que nous soyons satisfaits du travail positif de l'Agence dont témoigne le rapport annuel dont est saisie l'Assemblée générale, nous ne pouvons manquer par ailleurs de dire notre profond souci de l'"environnement" dans lequel l'Agence doit travailler. Je songe bien entendu aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins non pacifiques. Voilà quelques mois, le monde a célébré un triste anniversaire, celui du début de l'ère nucléaire. Quarante ans après, la course aux armements nucléaires se poursuit sans relâche. Il semble même qu'on s'apprête à la transférer à l'espace extra-atmosphérique. Le général Wojciech Jaruzelski a attiré l'attention de l'Assemblée générale sur cette situation dangereuse dans son allocution du 27 septembre, dans laquelle il a condamné le gaspillage occasionné par la course aux armements et a rappelé le fameux plan Rapacki.

La Pologne a toujours appuyé les efforts tentés pour assurer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Voilà pourquoi nous estimons que les propositions faites cette année, par l'Union soviétique en

M. Tomaszewski (Pologne)

particulier, sont une occasion unique. La suspension unilatérale de tout déploiement de missiles de moyenne portée en Europe, la proposition de réduire de 50 p. 100 le stock d'armes nucléaires capables d'atteindre le territoire de l'autre, qu'il s'agisse du territoire de l'Union soviétique ou des Etats-Unis, la proposition visant l'interdiction totale des armes dans l'espace, qui viennent s'ajouter à la déclaration précédente des Soviétiques sur le moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires, sont autant d'exemples prometteurs à suivre.

Pour conclure, je voudrais dire également que ma délégation est heureuse que la Pologne siège pendant deux ans encore au Conseil des gouverneurs de l'Agence et que notre représentant en ait été élu vice-président. Je puis assurer l'Assemblée et, par son intermédiaire, assurer le Directeur général, M. Hans Blix, que comme par le passé, la Pologne ne ménagera aucun effort pour assurer une efficacité aussi grande que possible du travail de l'Agence pour l'instauration d'un monde meilleur et plus sûr.

M. QIAN Jiadong (Chine) (interprétation du chinois) : C'est avec grand intérêt que j'ai écouté la déclaration qu'a faite le 30 octobre M. Blix, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes heureux de noter que l'AIEA a accompli un travail important et utile au cours de l'année examinée, ce qui contribue de façon non négligeable à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous apprécions la contribution de M. Blix et le félicitons de son élection au poste de directeur général pour un nouveau mandat.

La Chine attache une grande importance au développement de la coopération internationale dans ce domaine. Elle entretient de bonnes relations avec l'AIEA depuis qu'elle est devenue membre de l'Agence, il y a près de deux ans. Nos experts et les fonctionnaires de l'Agence se sont mutuellement rendu visite.

M. Qian Jiadong (Chine)

La Chine a pris part à un certain nombre d'activités spécialisées organisées par l'Agence et l'a aidé à tenir une réunion de consultations sur le réacteur de recherche de faible puissance ainsi qu'un stage de formation sur l'analyse élémentaire à Beijing. Nous sommes convaincus qu'une telle coopération profite aux deux parties. Récemment, la Chine a annoncé qu'elle était prête à placer volontairement certaines de ses installations nucléaires civiles sous les garanties de l'AIEA et qu'elle aurait des consultations sur cette question avec l'Agence.

Tout en encourageant la coopération bilatérale, mon pays a pleinement conscience de l'importance d'empêcher la prolifération nucléaire. Les dirigeants du Gouvernement chinois ont dit clairement à plusieurs reprises que la Chine ne préconisait ni n'encourageait la prolifération nucléaire, et qu'elle n'aiderait aucun pays à fabriquer des armes nucléaires. L'année dernière, la Chine a également signé des accords bilatéraux avec l'Argentine, la Belgique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon, respectivement, sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'égalité et de l'avantage mutuel. Dans ses activités de coopération avec les autres pays, le Gouvernement chinois a pris des mesures visant à empêcher un détournement possible de ces accords de coopération pacifique à des fins militaires. Cette position est ferme et inébranlable. Il est tout à fait vain d'essayer d'accuser de façon arbitraire la Chine sur cette question.

Il est d'autant moins fondé de répandre des rumeurs comme certains le font sur une prétendue coopération nucléaire entre la Chine et l'Afrique du Sud que l'on sait fort bien que le Gouvernement chinois a toujours vigoureusement condamné la politique d'apartheid et de racisme des autorités sud-africaines et qu'il a toujours été favorable aux sanctions contre l'Afrique du Sud, qu'elles soient prises au sein de l'Organisation des Nations Unies ou au sein de l'AIEA. Mon pays n'a jamais eu de relations avec les autorités sud-africaines et moins encore de coopération nucléaire. Telle est la position de principe du Gouvernement chinois que personne ne saurait déformer pour des motifs peu avouables.

M. STROMHOLM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Hans Blix de la prorogation de son mandat au poste important de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le rapport de l'Agence sur ses activités de 1984 dont nous sommes maintenant saisis reflète le succès de son premier mandat et le dévouement ainsi que l'efficacité

M. Strömholm (Suède)

de tout le personnel de l'Agence. L'AIEA et son Directeur général recevront également tout l'appui du Gouvernement suédois au cours des prochaines années.

Le rapport annuel pour 1984 montre que l'Agence continue de se montrer à la hauteur des grands espoirs que les Etats membres avaient placés en elle. Je relève avec satisfaction le fait qu'une plus grande importance a été accordée aux problèmes de sûreté dans les programmes de l'Agence et à ce sujet nous nous félicitons de toutes nouvelles initiatives constructives.

La Suède estime que les activités de l'Agence en matière de garanties sont l'une de ses tâches essentielles. Des ressources suffisantes doivent être mises à la disposition de l'Agence et la Suède a donc l'intention de se joindre aux pays qui participent au programme d'appui spécial. Il est satisfaisant de noter que, comme les années précédentes, les inspecteurs du système de garanties n'ont décelé aucune anomalie et que le Conseil des gouverneurs de l'Agence a pu conclure qu'aucun détournement des matières soumises à garantie n'avait eu lieu pour la fabrication d'explosifs nucléaires en 1984.

Il est louable que l'Agence ait pu augmenter le montant des sommes consacrées à la coopération technique de 20 p. 100 l'an dernier, principalement grâce à la rationalisation de ses procédures administratives. Même s'il n'est pas possible d'avoir le même taux de croissance au cours des prochaines années, nous sommes certains que les fonds ainsi mis à disposition seront utilisés de manière efficace dans le cadre de systèmes améliorés permettant une planification à plus long terme des activités de l'Agence. La Suède a appuyé activement le programme de coopération et d'assistance techniques et nous sommes heureux de noter que le Conseil des gouverneurs a pris une décision sur le chiffre indicatif de planification pour les années 1987-1989, donnant ainsi à l'Agence une base sûre pour ses activités dans ce domaine.

Nous sommes impressionnés par les efforts faits par l'Agence dans le domaine de la rationalisation et de la réduction des coûts. Toutefois, il est évident qu'il y a une limite à la réduction des dépenses si nous voulons atteindre les buts fixés. La Suède estime que les crédits affectés aux garanties et à l'assistance technique doivent être augmentés.

Un renforcement plus poussé du mécanisme de garanties de l'Agence est nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de l'une de ses tâches prioritaires, à savoir l'application de garanties efficaces aux activités nucléaires pacifiques de tous les Etats.

M. Strömholm (Suède)

L'autre domaine prioritaire, la coopération et l'assistance techniques, mérite également un financement accru. La Suède apporte déjà des contributions extra-budgétaires à ces activités. Nous engageons vivement tous les autres pays donateurs à augmenter leur contribution, non seulement au budget ordinaire, mais aussi aux fonds extra-budgétaires.

Cet automne, la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est tenue à Genève. Les parties au Traité ont montré pendant toute la Conférence qu'elles avaient clairement la volonté d'appuyer et de renforcer le Traité. L'adoption, par consensus, du Document final peut être considérée comme une preuve concrète de cette volonté des Etats. L'absence de progrès dans le domaine du désarmement est toutefois source de déception pour mon pays et cela continue d'avoir de graves répercussions sur le régime de non-prolifération.

Au sujet de l'examen des articles du TNP qui intéressent directement l'AIEA, à savoir les articles III et IV, je voudrais dire d'une manière générale que les discussions et le Document final ont reflété une appréciation unanime des activités de l'Agence. Je me bornerai cette fois à faire quelques observations sur des questions qui intéressent particulièrement le Gouvernement suédois.

Dans le cadre de l'examen de l'article IV, nous avons constaté que de grands espoirs s'attachaient aux travaux de l'AIEA et au maintien de son rôle d'instrument principal de canalisation des techniques nucléaires entre les parties, compte tenu notamment des besoins des pays en développement.

Au sujet de l'application de l'article III, mon pays note avec beaucoup de satisfaction que toutes les parties au TNP sont convenues que les pays fournisseurs devaient exiger de la part des Etats non dotés d'armes nucléaires non parties au Traité les mêmes engagements en matière de non-prolifération, soumis aux garanties de l'Agence, qui ont été pris par les parties au TNP. La Suède demande à tous les pays d'établir une norme uniforme à ce sujet. Des mesures efficaces destinées à freiner la prolifération verticale et horizontale constituent une base nécessaire à l'extension du commerce et à l'élargissement de la coopération internationale dans le cadre de l'AIEA.

M. Strömholm (Suède)

A plusieurs occasions, la Suède a demandé aux pays dotés d'armes nucléaires de séparer leurs activités nucléaires militaires de leurs activités nucléaires civiles, d'accepter les mêmes obligations et de se soumettre à la même vérification, en vertu du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne toutes les activités nucléaires pacifiques relevant de leur juridiction, que les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération. Nous sommes heureux de constater que cet appel a été entendu par de nombreux pays et que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération est arrivée à un consensus pour demander à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures afin d'éliminer cette inégalité entre Etats. Il existe également un accord unanime sur le principe de la poursuite continue de l'application universelle des garanties de l'AIEA à toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les Etats. Toutes les parties au Traité sur la non-prolifération devraient avoir pour obligation spéciale de s'efforcer d'obtenir l'acceptation de ce principe par tous les membres de l'AIEA.

Je voudrais également attirer l'attention sur les observations positives faites pendant la Conférence générale de l'Agence cette année au sujet des mesures déjà prises par la Conférence du désarmement sur la protection des installations nucléaires consacrées à des fins pacifiques contre les attaques armées [résolution 768 (VIII)]. Qu'il me soit permis de rappeler également à ce propos l'appel lancé par la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en vue d'une coopération de tous les Etats pour assurer la conclusion rapide des travaux de la Conférence du désarmement.

En guise de conclusion, je voudrais réitérer le plein appui de mon gouvernement à l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Suède s'est portée coauteur du projet de résolution A/40/L.8, qui contient la décision de l'Assemblée générale au sujet du rapport de l'Agence. Nous espérons sincèrement que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

M. KEISALO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Finlande tient à féliciter le Directeur général et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour leur excellent bilan d'activités en 1984. Nous désirons également remercier le Directeur général pour sa présentation claire et intéressante du rapport de l'Agence sur ses travaux en 1984. Nous félicitons enfin M. Hans Blix, à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'Agence.

M. Keisalo (Finlande)

Le Gouvernement de la Finlande constate avec satisfaction que l'Agence consacre une attention soutenue et croissante aux questions de sécurité nucléaire, de gestion des déchets radioactifs et du combustible utilisé. Ces programmes n'ont pas seulement une extrême valeur intrinsèque, ils sont aussi importants dans les efforts tentés pour rendre l'énergie nucléaire plus largement acceptable pour l'opinion publique, qui semble parfois fonder son opposition à l'énergie nucléaire sur des perceptions résultant de l'absence d'information objective.*

La Finlande a préconisé à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux Nations Unies un système plus prévisible de financement du programme d'assistance technique de l'Agence. C'est pourquoi nous sommes heureux que des progrès considérables aient été enregistrés également à propos de cette question.

Le système de garanties de l'AIEA est une condition nécessaire, voire le fondement, de toute coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'Agence doit donc pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour entretenir la confiance mutuelle créée par ce système, vital pour tous les pays. En fin de compte, tous les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient prendre un engagement juridiquement contraignant de non-prolifération et soumettre toutes leurs activités nucléaires, présentes et futures, à des garanties intégrales permettant la vérification de cet engagement. En même temps, nous demandons instamment à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures pour séparer leurs activités nucléaires civiles de leurs activités nucléaires militaires et de s'engager à ne pas consacrer des matières fissiles destinées à des fins pacifiques à la fabrication d'armes nucléaires ou à d'autres buts militaires. A cet égard, nous estimons encourageant que quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires se soient engagés à placer certaines de leurs activités nucléaires pacifiques sous le régime de garanties et que la Chine ait annoncé son intention de le faire.

Pendant le débat qui s'est déroulé cette année à la Conférence générale de l'AIEA, les pays nordiques ont souligné que des attaques armées contre des installations nucléaires sous garanties, consacrées à des activités pacifiques, constituaient un grave danger pour la paix et la sécurité internationales et étaient par conséquent totalement inadmissibles. L'attaque préméditée de 1981 a constitué également une menace grave pour l'ensemble du système de garanties de

* M. Al-Kawari (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.

M. Keisalo (Finlande)

l'AIEA. L'Iraq a accepté les garanties de l'AIEA sur toutes ses activités nucléaires et l'Agence a témoigné que ces garanties étaient appliquées à sa satisfaction. Par ailleurs, Israël n'a pas soumis toutes ses activités nucléaires aux garanties de l'Agence. La communauté internationale et les organes internationaux où divers aspects de cette question sont débattus devront encore consacrer beaucoup d'attention à la fois aux conséquences concrètes de l'attaque de 1981 et au problème général de la protection des installations nucléaires contre les attaques armées. A notre avis, il est encore important, toutefois, de noter et d'enregistrer les déclarations faites par le représentant d'Israël en septembre. Selon nous, elles constituent un engagement à ne pas attaquer des installations nucléaires pacifiques où qu'elles soient. La résolution adoptée par l'AIEA a constitué un obstacle politique puissant à toute nouvelle tentative faite pour lancer de telles attaques armées dans l'avenir. Le motif qui a présidé à la rédaction de cette résolution était de maintenir l'efficacité et les capacités de l'AIEA dans la poursuite de ses principaux objectifs. Par ailleurs, la résolution adoptée sur ce même sujet par l'Assemblée générale, le 1er novembre, n'a pas contribué à cet objectif. Bien que nous comprenions la position de l'Iraq sur cette question, nous avons dû par conséquent voter contre cette résolution.

Enfin, je voudrais exprimer notre gratitude pour la contribution de l'AIEA à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Il est juste de dire que le succès de la Conférence a été dû en partie à l'excellente qualité des documents fournis par l'Agence.

M. Ali KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est l'incarnation des efforts de la communauté mondiale pour mobiliser la force de l'atome et la mettre au service du progrès et du développement de l'humanité. Depuis sa création, l'Agence a apporté une contribution importante à la promotion de l'utilisation des techniques nucléaires à des fins pacifiques. L'énergie nucléaire, au cours des vingt dernières années, est devenue l'option la plus viable et la plus concurrentielle pour parer à l'épuisement rapide et aux coûts de plus en plus élevés des sources d'énergie traditionnelles. Le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique est ainsi devenu encore plus important qu'on ne le prévoyait à l'origine.

Le Pakistan attache une importance particulière à sa participation à l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Agence a notamment apporté des conseils cruciaux qui ont servi de base au programme à long terme d'énergie atomique au

M. Ali Khan (Pakistan)

Pakistan. Nous sommes très heureux que, lors de la Conférence générale du mois dernier, les membres de l'AIEA aient élu, une fois encore, le Pakistan au Conseil des gouverneurs.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter nos félicitations à M. Hans Blix à l'occasion de sa réélection à l'unanimité au poste de directeur général de l'Agence pour un nouveau mandat de quatre ans. Le Pakistan se félicite de la sagesse et de l'efficacité avec lesquelles le Directeur général a dirigé l'Agence dans ses activités relatives à l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Ali Khan (Pakistan)

Au cours des dernières années, les activités de l'AIEA se sont diversifiées de manière continue. Le Pakistan est extrêmement heureux que le Programme d'assistance technique de l'AIEA ait augmenté, cette année, pour atteindre un montant de 15,9 millions de dollars des Etats-Unis. Nous sommes fermement convaincus que le rôle de l'AIEA dans la promotion des activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, des techniques nucléaires appliquées à la médecine, des sciences physiques, notamment par l'intermédiaire du Centre international de physique théorique de Trieste, est un élément d'une valeur inestimable de l'assistance aux pays en développement. Nous avons été très heureux de coparrainer, avec l'AIEA et le Centre de Trieste, les neuvième et dixième séminaires internationaux d'été sur la physique et les besoins contemporains qui se sont tenus à Islamabad et Nathiagali, au Pakistan, en 1984 et 1985, respectivement.

Le rôle de l'AIEA dans la promotion de la sécurité nucléaire à travers le monde est extrêmement utile. L'Agence sert d'instance où un échange international de vues peut avoir lieu sur la sécurité dans différents domaines de l'énergie nucléaire. Ces activités devraient continuer régulièrement.

Le Pakistan attache également une grande importance au système de garanties actuel de l'Agence, lequel est un instrument fiable et efficace permettant de déceler tout détournement de matières nucléaires vers des fins non pacifiques. Il faut noter qu'au cours de cette année, une fois encore, l'Agence n'a décelé aucune anomalie qui indiquerait un détournement d'un volume important de matières nucléaires soumises aux garanties ou une utilisation à des fins illicites des installations ou d'équipement soumis aux garanties.

En même temps, les limitations de l'Agence dans le domaine des garanties devraient être reconnues. La fonction de l'Agence est de faire inspecter les installations nucléaires pour vérifier les garanties conformément aux accords qu'elle met en oeuvre. L'Agence n'est ni équipée ni compétente pour réaliser des tâches allant au-delà de cette responsabilité.

Le Pakistan est toujours préoccupé devant le déséquilibre croissant dans les fonds alloués à l'assistance technique et aux activités de garanties de l'Agence. A l'heure actuelle, les crédits alloués aux garanties sont d'environ 50 p. 100 supérieurs aux crédits alloués à l'assistance technique. Depuis 1970, les fonds réservés à l'assistance technique ont été décuplés alors que les fonds destinés aux garanties n'ont augmenté que de 28 p. 100.

M. Ali Khan (Pakistan)

Le Pakistan ne préconise aucune diminution des activités de garantie de l'Agence conformément aux accords internationaux entérinés par les Etats membres. Nous espérons que, conformément à la charte et au mandat de l'Agence, sa priorité absolue sera la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Comme on le reconnaît parfaitement maintenant, l'utilisation de l'énergie nucléaire est particulièrement importante pour les pays en développement où la demande d'énergie augmentera à un rythme plus rapide que dans les économies industrialisées. Le développement de l'énergie nucléaire et la coopération internationale dans ce domaine sont des composantes essentielles de la stratégie visant à rétablir l'équilibre dans les relations économiques mondiales et à établir le nouvel ordre économique international.

Il est regrettable que le développement rationnel de l'énergie nucléaire ait été négativement affecté, particulièrement dans les pays en développement, par la préoccupation manifestée dans certains milieux à l'égard de la prolifération des armes nucléaires et les craintes non justifiées que suscitent les effets sur l'environnement de l'énergie nucléaire. La politique restrictive qui en est résultée de la part des Etats fournisseurs s'est manifestée de différentes manières, y compris par la non-application de contrats et d'accords encore en vigueur. L'attaque sans précédent d'Israël contre les installations de recherche de l'Iraq en 1981 a créé une grande incertitude au sujet de l'avenir des programmes d'énergie nucléaire des pays en développement.

Dans le contexte international actuel, la Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour l'année prochaine, a pris une importance particulière. Nous espérons que cette conférence renversera les tendances négatives de la coopération nucléaire pacifique et donnera un nouvel élan à l'acquisition de l'énergie nucléaire, si importante pour le développement des pays en développement.

Dans ce contexte, rappelons les principes régissant la coopération nucléaire pacifique adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale dans la résolution 32/50. Selon ces principes, on affirme entre autres que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins;"

(Résolution 32/50, alinéa b), par. 1 du dispositif)

M. Ali Khan (Pakistan)

La résolution stipule également :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir;" [Ibid., alinéa c)]

Enfin, le Pakistan est en mesure de s'associer à tout consensus pour l'adoption du projet de résolution concernant le rapport de l'AIEA qui figure dans le document A/40/L.8.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Mexique souhaite remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence le 31 octobre dernier. En cette occasion, nous tenons à dire une fois de plus que nous sommes reconnaissants à M. Blix pour la manière dont il a dirigé les activités de l'Agence et que nous nous félicitons de la décision de la Conférence générale de renouveler son mandat pour une nouvelle période de quatre ans.

Les ressources destinées aux activités de coopération technique continuent d'augmenter et atteignent un montant de 35,9 millions de dollars. Comme l'indique le rapport (A/40/576), cette augmentation des ressources s'est traduite par une augmentation des activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique.

L'AIEA est l'instrument le plus utile pour canaliser et utiliser les techniques nucléaires à des fins pacifiques. Nous sommes certains que l'Agence fera de son mieux pour appliquer pleinement les recommandations de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces recommandations ont pour but, entre autres, de renforcer l'aide de l'Agence aux pays en développement pour ce qui est du choix de l'emplacement, de la construction et de l'exploitation sûre des projets d'énergie nucléaire; de fournir une assistance aux Etats, sur leur demande, pour les aider à obtenir de sources extérieures le financement dont ils ont besoin pour leurs projets; d'augmenter l'assistance aux pays en développement dans la planification de systèmes nucléaires et d'appuyer les projets régionaux de coopération.

En ce qui concerne les garanties, ma délégation a pris note du fait que, en 1984, l'Agence n'a décelé aucune anomalie qui pourrait indiquer le détournement d'une quantité importante de matières nucléaires sous garanties, ainsi que de l'augmentation du nombre d'accords sur les garanties.

M. Marin Bosch (Mexique)

Ma délégation attache une importance particulière au fait que les Etats dotés d'armes nucléaires acceptent volontairement que l'Agence inspecte leurs installations nucléaires pacifiques et les placent sous le régime des garanties. Si cette tendance se généralise, l'Agence pourra développer sa capacité technique et scientifique afin qu'à l'avenir la tâche de vérification de l'application des accords qui pourraient être conclus en matière de désarmement nucléaire soit confiée à l'Agence.

M. Marin Bosch (Mexique)

Il convient de souligner qu'il est stipulé dans le Document final de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que les accords entre l'Agence et les Etats dotés d'armes nucléaires renforcent le régime de non-prolifération et accroissent l'autorité de l'Agence elle-même ainsi que l'efficacité du système de garanties.

La réaffirmation de l'importance, pour la sécurité collective, que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires attache au système de garanties de l'AIEA devrait stimuler et non freiner l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il serait ainsi possible d'appliquer plus efficacement la disposition de l'article IV dudit traité contenu dans l'annexe à la résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale, à savoir :

"faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques..."

Enfin, l'année prochaine se tiendra la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous formulons l'espoir que cette conférence apportera une importante contribution à l'AIEA pour que l'Agence puisse accélérer et augmenter la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier.

M. KOSTOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République populaire de Bulgarie a étudié de près le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1984. Nous avons également écouté avec intérêt la déclaration liminaire compétente et lucide du Directeur général de l'AIEA, M. Blix. Je tiens à saisir cette occasion pour le féliciter de sa réélection bien méritée. Ma délégation partage tout à fait l'opinion selon laquelle ce rapport et cette déclaration rendent compte de manière complète et convaincante des activités décisives et fructueuses de l'Agence dans tous les domaines relevant de sa compétence.

L'année à l'examen vient confirmer à nouveau le rôle extrêmement important de l'Agence pour ce qui est de la coordination des efforts faits par les Etats en vue d'écarter le danger d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires et d'assurer une application plus large de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les succès remportés dans ces deux domaines revêtent une importance encore plus

M. Kostov (Bulgarie)

grande compte tenu de la poursuite de la course aux armements, en particulier aux armes nucléaires, et de la menace grandissante d'une catastrophe nucléaire qui, avec la perspective de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, a pris de nouvelles dimensions.

Dans ces conditions, la prolifération des armes nucléaires déstabiliserait de manière extrêmement grave la situation internationale, accélérerait la course aux armes nucléaires et exacerberait la menace de guerre nucléaire. L'ambition de certains Etats, situés dans des régions de conflit et de tension et qui pratiquent des politiques agressives, notamment l'Afrique du Sud et Israël, de vouloir posséder des armes nucléaires ne laisse pas d'être préoccupante, à juste titre.

Nous estimons que le fonctionnement et le renforcement du système de garanties de l'Agence constituent un domaine d'importance capitale de ses activités. Ce fait a également été illustré au cours de la réunion de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est encourageant de noter que les Etats participant à la Conférence ont réaffirmé unanimement leur conviction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est d'une importance capitale au regard du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. En tant qu'élément fondamental du Traité, le système de garanties de l'AIEA joue un rôle clef quand il s'agit d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires et de fournir l'assurance que les Etats respecteront leurs obligations aux termes du Traité. A ce titre, ce système est favorable à l'accroissement de la confiance et à l'instauration d'un sentiment de sécurité parmi les Etats. Le rôle important joué par le système de garanties est souligné dans la conclusion figurant au paragraphe 8 de la Déclaration finale de la Conférence du TNP, où il est dit que :

"l'AIEA, dans le cadre de ses activités de garanties, n'a pas remarqué qu'une quantité importante de matériel soumis au système de garanties avait été détournée en vue de la fabrication d'armes nucléaires, d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou pour d'autres objectifs inconnus."

Une autre conclusion importante est que les activités de garanties de l'AIEA n'ont pas porté atteinte au développement économique, scientifique ou technologique des parties au Traité ni à la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.

Ces conclusions, et d'autres encore, de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont

M. Kostov (Bulgarie)

d'une importance capitale. Elles sont aussi reflétées de façon concrète dans le rapport de l'AIEA pour 1984. La République populaire de Bulgarie souscrit à l'appel qui a été lancé pour demander à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité de manière à lui conférer un caractère universel. Nous continuerons de contribuer au renforcement des activités de contrôle de l'Agence et à la promotion de l'efficacité de son système de garanties.

A cet égard, la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire est d'une extrême importance. Comme on le sait, la République populaire de Bulgarie a adhéré à cette convention en 1984. La ratification de la Convention par d'autres Etats et son entrée en vigueur le plus rapidement possible contribueraient considérablement au renforcement du régime de non-prolifération.

L'AIEA a enregistré d'importantes réalisations dans le domaine de la promotion des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la coopération entre les Etats dans ce domaine particulier. Nous sommes heureux de constater que le programme de coopération technique de l'Agence pour 1984 a été couronné de succès. Comme l'indique le rapport de l'AIEA, le montant atteint par les ressources en 1984 a dépassé celui de 1983, déjà considérable. La valeur totale de l'assistance technique fournie en 1984 est de 22 p. 100 supérieure à celle de 1983. Tout aussi impressionnante est l'augmentation de l'assistance fournie par l'Agence dans le domaine de la fourniture d'experts aux Etats parties. Cela a été facilité par la sage politique adoptée par l'Agence, qui consiste à financer les programmes d'assistance technique sur une base volontaire en monnaies nationales conformément aux chiffres indicatifs de planification.

Les progrès que le Comité des assurances de l'approvisionnement de l'AIEA a enregistrés pour arriver à un accord sur un ensemble de principes pertinents en la matière sont très encourageants. En vue de mener rapidement cette tâche à bien, il conviendrait à notre avis de renforcer la coopération et de tenir dûment compte du rapport étroit qui existe entre la fourniture de matériel nucléaire sur une base garantie et à long terme et un régime de non-prolifération fiable.

La prochaine Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait imprimer un nouvel élan à la coopération internationale dans ce domaine. Mon pays continuera de participer aux préparatifs de la Conférence de manière qu'elle soit couronnée de succès et aboutisse à des résultats fructueux.

M. Kostov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie dépend largement de l'énergie nucléaire pour stimuler son développement économique et social. Grâce à l'assistance et à la coopération que mon pays reçoit de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, l'énergie nucléaire représente aujourd'hui 28,6 p. 100 de notre production électrique, ce qui place la Bulgarie au sixième rang mondial dans cette catégorie. Notre production d'électricité d'origine nucléaire doit plus que doubler dans le proche avenir.

Pays doté d'une capacité énergétique nucléaire avancée, la République populaire de Bulgarie a établi des relations de coopération fructueuses avec l'AIEA et a appuyé les activités de cette agence sous tous ses aspects. Pour nous, cette coopération est une voie à double sens qui constitue un stimulant important pour nos programmes nationaux d'application pacifique de l'énergie nucléaire. En même temps, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour encourager les multiples activités de l'AIEA et pour y contribuer. Nous poursuivrons cette politique.

M. KOVACIC (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : La délégation tchécoslovaque a étudié attentivement le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui figure dans le document A/40/576, présenté à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarantième session.

Nous avons écouté avec une extrême attention l'intervention du Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, qui a donné une analyse des activités de l'Organisation pour la période examinée en tenant compte, en particulier, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les domaines les plus divers et a proposé les mesures qu'il conviendrait de prendre en vue de développer cette organisation, en insistant sur les programmes prioritaires dans les domaines des garanties, de l'énergie nucléaire, de la sûreté nucléaire, de l'assistance technique et de la coopération.

L'an dernier, malheureusement, la tension internationale a continué d'empirer et la menace de guerre nucléaire s'est accrue. Dans les conditions complexes qui règnent actuellement, il apparaît clairement que pour garantir la non-prolifération des armes nucléaires, il est très important d'encourager l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses efforts pour développer la coopération la plus large et la plus fructueuse possible dans les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

A cet égard, l'Agence est une agence internationale reconnue. Dans ce contexte, nous sommes pleinement conscients que la situation politique internationale complexe actuelle a une influence défavorable sur les activités de l'Agence. C'est pourquoi je voudrais souligner l'importance des initiatives de paix soviétiques présentées par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le camarade Mikhaïl Sergeyeitch Gorbatchev, au cours de sa visite en France. Avec les initiatives déjà présentées par les pays socialistes, ces propositions confirment une fois de plus le caractère suivi et systématique d'une politique visant à maintenir la paix et à encourager la coopération internationale.

La Tchécoslovaquie appuie, comme toujours, l'idée de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous rendons compte que si le nombre des pays disposant de l'arme nucléaire augmente, on verra augmenter également le danger de son utilisation délibérée ou accidentelle. C'est pourquoi le Gouvernement et le peuple de la République socialiste de Tchécoslovaquie, avec les autres pays de la communauté socialiste et tous les Etats épris de paix, estiment que l'une de leurs tâches et objectifs prioritaires doit être de faire un maximum d'efforts pour écarter le danger de guerre nucléaire. Nous essayons de faire cesser la course aux armements sur la terre et d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne se militarise, quelles que soient les armes en jeu.

A cet égard, à notre avis, les paragraphes 40 et 45 du rapport de l'AIEA sont très significatifs. Nous demeurons convaincus que la création de zones dénucléarisées a une grande importance pour toutes les régions du monde. Nous pensons que la création de telles zones est une tendance positive vers l'élimination progressive de toutes les armes nucléaires.

Nous accordons une importance capitale au Traité sur la non-prolifération et aux garanties qu'il renferme. Ces garanties, l'AIEA a la responsabilité de les faire respecter et appliquer. C'est donc conscients de nos responsabilités que nous avons participé aux préparatifs de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Aujourd'hui, nous pouvons nous déclarer satisfaits des résultats positifs obtenus à cette importante conférence. Nous appuyons pleinement les décisions de la Conférence et nous estimons que compte tenu du nombre des participants, le Traité est l'instrument juridique le plus universel dans le domaine de la limitation des

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

armements. C'est pourquoi il est indispensable de continuer à rechercher les moyens qui nous permettraient d'inciter d'autres pays et, avant tout, ceux qui ont des programmes nucléaires développés, à adhérer au Traité.

En ce qui concerne le renforcement des garanties, nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'URSS et l'AIEA sur les garanties, sur la base duquel des inspections ont été organisées dans les installations nucléaires pacifiques soviétiques. Nous nous félicitons également de la volonté de la République populaire de Chine, déclarée à la vingt-neuvième Conférence générale de l'AIEA, de placer volontairement sous les garanties de l'Agence certaines de ses installations nucléaires et, en même temps, de tenir des consultations à ce sujet avec l'Agence.

La position de ces Etats sur les questions du contrôle des installations et matières nucléaires, à notre avis, montre la voie qu'il faudrait suivre pour placer progressivement sous contrôle tous les types d'activités nucléaires. A cet égard, nous nous basons sur les déclarations faites par le camarade Gorbatchev au cours de sa récente visite à Paris. Nous appuyons pleinement la résolution de la vingt-neuvième Conférence générale de l'AIEA, GC/XXIX/RES/762, et nous serions heureux de voir les autres Etats membres de l'Agence adhérer à la Convention multilatérale sur la protection physique des matières nucléaires de façon qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible.

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie souhaite également passer en revue les résultats enregistrés au cours des travaux du Comité des garanties nucléaires internationales, lequel, à nos yeux, est devenu un instrument efficace pour l'application des principes du Traité sur la non-prolifération et sert les intérêts des échanges internationaux de techniques et de matières nucléaires.

La République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement, à l'ONU, les revendications des pays en développement et leurs efforts pour restructurer les relations économiques sur une base juste, démocratique et mutuellement avantageuse. Nous avons la ferme intention de développer des relations économiques, commerciales, scientifiques et techniques fructueuses - y compris dans le domaine nucléaire - avec tous les Etats qui le souhaitent, conformément aux principes du Traité sur la non-prolifération et aux possibilités et besoins de nos partenaires.

Dans le cadre des activités de l'Agence, notre pays contribue, autant qu'il le peut, à la mise en oeuvre du programme d'assistance technique. A cet égard, nous voudrions souligner que, conformément à une décision prise par le Gouvernement tchécoslovaque, nous mettrons à la disposition du Fonds d'assistance technique une somme équivalant à notre contribution. En outre, nous continuons d'offrir traditionnellement des bourses de perfectionnement à des spécialistes de pays en développement pour leur permettre de faire des stages longs ou courts dans des établissements d'enseignement supérieur et dans des instituts de recherche scientifique en Tchécoslovaquie dans le cadre de notre programme nucléaire.

L'expérience de la Tchécoslovaquie en la matière confirme que même des petits pays comme la République socialiste tchécoslovaque peuvent jouer un rôle positif dans un domaine aussi important sur le plan scientifique, technique et économique que le développement de l'énergie nucléaire, s'ils mettent leur potentiel au service de la coopération internationale. Dans notre cas, il s'agit du programme intégré du système économique du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), qui déploie ses activités conformément aux principes internationaux d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire mis au point par l'AIEA. Le Système international de documentation nucléaire (INIS) et le Système d'information international pour les sciences et les techniques agronomiques, auxquels la Tchécoslovaquie participe activement, sont des exemples positifs de cette coopération multilatérale. En plus de ces systèmes très performants, il existe d'autres exemples de coopération bilatérale, notamment l'accord sur la coopération dans le domaine de la sécurité

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

nucléaire. A ce propos, il convient de souligner l'importance particulière que revêt le programme de normes de sûreté nucléaire, mais de noter également que le développement de ce programme ne nous a pas encore pleinement satisfaits.

Ainsi qu'il ressort du rapport de l'Agence et de la déclaration faite par son Directeur général, M. Blix, l'Agence est maintenant confrontée à des tâches dont l'importance exige qu'elle soit renforcée. Pour qu'elle puisse accomplir ces tâches, la recherche de solutions d'ensemble, détaillées et constructives s'impose. J'espère que toutes les activités multilatérales de l'AIEA contribueront au renforcement de la paix dans le monde et à l'utilisation plus grande de la technologie nucléaire à des fins humanitaires, afin de faire en sorte que cette conquête de l'esprit humain ne soit jamais utilisée à des fins d'anéantissement et de destruction.

M. SVOBODA (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada, ferme partisan des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, appuie résolument l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et recommande l'adoption par consensus du projet de résolution A/40/L.8, dont nous sommes maintenant saisis, qui félicite l'Agence et son Directeur général de leurs efforts en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous avons vivement apprécié la déclaration à la fois claire et exhaustive qu'a faite ici même, l'autre jour, le Directeur général et, bien entendu, nous le félicitons de sa réélection au poste important qu'il occupe. Nous avons été particulièrement heureux de noter ses remarques sur les événements intervenus depuis la publication du rapport pour 1984, notamment en ce qui concerne les garanties. Il est clair, cependant, que beaucoup reste à faire dans ce domaine. A ce propos, le Canada tient à souligner de nouveau sa ferme conviction que le système de garanties de l'AIEA est appelé à jouer un rôle déterminant en matière de non-prolifération des armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires. Puis-je rappeler à l'Assemblée que ce point de vue a été partagé par les 86 pays qui ont participé à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue aux mois d'août et septembre à Genève. Comme le souligne le Document final de la Conférence :

"La Conférence exprime sa conviction que les garanties de l'AIEA donnent l'assurance que les Etats respectent leurs obligations et aident des Etats à le démontrer. Elles créent ainsi un climat de confiance accrue entre les

M. Svoboda (Canada)

Etats et, en tant qu'élément fondamental du Traité, permettent de renforcer leur sécurité collective. Les garanties de l'AIEA jouent un rôle clef dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires. Les activités nucléaires non soumises aux garanties dans des Etats non dotés d'armes nucléaires posent de graves dangers de prolifération."

Ma délégation tient à souligner l'appui du Canada à l'AIEA dans l'exécution de ses nombreuses fonctions importantes. Les efforts poursuivis par les pays membres de l'Agence, qui travaillent par l'intermédiaire de l'AIEA, permettront à coup sûr de réaliser ses objectifs : accélérer et accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité à travers le monde.

La séance est levée à 13 h 10.